

Mise à jour concernant le déploiement en 2010 des services sans fil évolués de Vidéotron

- **Vidéotron continue de contribuer à la nouvelle économie et à l'avenir technologique du Québec**
- **Contexte idéal pour le déploiement des services sans fil évolués**
- **Lancement des services sans fil évolués prévu pour l'été 2010**
- **Réaffirmation de l'engagement voulant que le financement du déploiement des services sans fil évolués proviendra de ressources internes et des ressources existantes disponibles**

Montréal, le 23 décembre 2009 - Vidéotron présente une mise à jour des progrès réalisés en vue du déploiement grandement attendu de ses services sans fil évolués et sur ses objectifs en matière de sans fil pour l'année qui s'amorce.

Vidéotron est fière d'annoncer qu'elle a franchi, au cours de l'année 2009, plusieurs étapes clés dans la réalisation de son projet de mise en place de ses infrastructures sans fil 3,75G. L'offre de sans fil que s'apprête à faire Vidéotron à la population s'inscrit avec précision dans la vision stratégique de la société qui vise à unir plateformes technologiques aux quatre services de télécommunications. De ce fait, Vidéotron estime que le lancement de son sans fil évolué contribuera étroitement au développement de la nouvelle économie et de l'avenir technologique du Québec, en appuyant tant la distribution accrue de contenus de qualité que la création de partenariats d'affaires riches en potentiel d'avenir. Vidéotron optimise continuellement ses plans et ses phases de déploiement de façon à permettre l'arrivée de nouvelles technologies donnant accès aux meilleurs services qui soit, d'offrir une couverture de qualité supérieure et de répondre à un marché en évolution rapide, et ce, afin d'atteindre son objectif d'offrir des services et des applications additionnels dès la date de lancement, en plus d'obtenir une couverture maximale permettant une pénétration accélérée du service.

« Nous prévoyons lancer un service qui saura répondre aux normes de qualité les plus élevées; des normes auxquelles les clients de Vidéotron sont en droit de s'attendre », affirme le président et chef de la direction de Vidéotron, Robert Dépatie. « Vidéotron est déterminée à tenir sa promesse d'offrir à tous ses clients une expérience sans précédent et qui soit digne de l'engagement de l'entreprise envers eux. C'est ainsi que nous conserverons notre position de leader, tant au chapitre des nouvelles technologies qu'à celui de l'offre sur le marché ».

Mise à jour sur l'avancement du projet de déploiement du service sans fil

Le projet de mise en place du service sans fil 3,75G évolué de Vidéotron, dont le réseau doit être construit de toutes pièces, a progressé et a franchi plusieurs étapes importantes depuis l'acquisition du spectre lors du troisième trimestre de 2008. En date du 21 décembre 2009, tous les services et plateformes de commutation avaient été installés et étaient fonctionnels. Aussi, les interconnexions avec le réseau de fibre actuel de Vidéotron ont été établies et sont maintenant rattachées au service de guichet-unique de la société; ce qui assurera une expérience optimale à la clientèle. Vidéotron procède actuellement à des essais à phases multiples visant à maintenir la fiabilité de ses plateformes. Notons que Vidéotron a conclu un nombre important d'accords relatifs aux sites ou demandes de partage de tours équivalant à près de 60 % des lieux d'antennes dont l'obtention est nécessaire au lancement du service. De plus, l'équipement fut installé - ou est en voie de l'être - sur la plupart des sites où une entente a été signée.

« En dépit d'un manque flagrant de soutien de la part des autorités gouvernementales responsables, soutien qui contribuerait à accélérer la venue d'une plus grande concurrence dans le sans-fil,

Vidéotron poursuit avec acharnement ses efforts visant à construire son réseau évolué », ajoute monsieur Dépatie.

Le sans-fil évolué est prévu pour l'été 2010

Vidéotron compte toujours procéder au lancement de son offre de services sans fil évolués à l'été 2010, alors que son nouveau réseau HSPA (*High Speed Packet Access*) devrait être opérationnel. L'optimisation du projet en vue du développement et du lancement du service sans fil de Vidéotron a évolué au cours de la dernière année, entraînant une évolution correspondante du profil de l'investissement par rapport aux estimations initiales de la société. Vidéotron croit toutefois que cette situation n'aura aucune incidence matérielle sur ses résultats d'exploitation ou sur sa situation financière puisque l'entreprise prévoit que son projet lui permettra d'atteindre ses objectifs en matière de pénétration, de génération de revenus et de conversion en espèces de ses affaires. Tel que mentionné précédemment, Vidéotron a toujours l'intention de financer les futurs décaissements relatifs à son projet de services sans fil évolués à partir de l'encaisse, des fonds générés par l'exploitation et, si nécessaire, de marges de crédit inutilisées.

Vidéotron Itée (www.videotron.com), filiale à part entière de Quebecor Media inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie sans fil. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive *illico* et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 30 septembre 2009, Vidéotron comptait au Québec 1 759 700 clients abonnés à son service de télédistribution, dont 1 042 400 clients abonnés à *illico* télé numérique. Vidéotron est également le numéro un de l'accès Internet haute vitesse au Québec avec 1 145 400 clients abonnés à ses services par modem câble au 30 septembre 2009. À cette date, l'entreprise avait activé 79 800 lignes de son service de téléphonie sans fil. Le 25 novembre 2009, Vidéotron atteignait un million de foyers et entreprises abonnés à son service de téléphonie par câble. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une quatrième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, décerné par la revue *Commerce*, selon un sondage Léger Marketing.

Quebecor inc. (TSX : QBR.A, QBR.B) est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc., l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Quebecor Media est, grâce à sa filiale Vidéotron Itée, une entreprise intégrée de communications active dans la télédistribution, le développement multimédia interactif, les services d'accès Internet, la téléphonie par câble et la téléphonie sans fil. Par l'intermédiaire de Corporation Sun Media, Quebecor Media est le plus grand éditeur de journaux du Canada. Elle exploite également Canoë inc. et son réseau de propriétés Internet au Canada en langues française et anglaise. Dans le domaine de la télédiffusion, Quebecor Media exploite, par l'entremise de Groupe TVA inc., le premier réseau de télévision francophone généraliste du Québec, diverses chaînes spécialisées et la chaîne généraliste de langue anglaise Sun TV. Une autre filiale de Quebecor Media, Nurun inc., est une importante agence de technologies et de communications interactives au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Quebecor Media est active dans l'édition de magazines (TVA Publications inc.), dans l'édition et la distribution de livres (Groupe Sogides inc. et Les Éditions CEC inc.), dans la production, la distribution et la vente au détail de produits culturels (Groupe Archambault inc., TVA Films inc.), dans la location et la vente au détail de DVD et de jeux vidéos (Le SuperClub Vidéotron Itée), et dans l'édition d'annuaires imprimés et en ligne par l'intermédiaire de Quebecor MediaPages.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs au sens de la Section 27A de la United States Securities Act de 1933, telle que modifiée, et de la Section 21E de la United States Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée, et des énoncés prospectifs au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue au Canada (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques, incluant les énoncés portant sur nos perspectives, plans, situation financière et stratégie d'affaires peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont basés sur les attentes actuelles, estimés, prévisions et projections à propos de l'industrie dans laquelle nous opérons ainsi que les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, perspectives, situation financière et stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyons que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant à la performance future. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires anticipée, les tendances anticipées dans notre industrie et notre capacité à continuer à contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune assurance que ces estimés et ces attentes se seront avérés exacts. Les résultats et la performance réelle peuvent, et souvent vont, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être significatives. Certains facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer significativement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : notre capacité à construire et déployer avec succès notre nouveau réseau de services sans-fil dans les délais que nous ciblons et de mettre en œuvre avec succès notre stratégie visant à devenir un fournisseur de service sans-fil exploitant de réseau, l'état général des conditions économiques, financières et de marché; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des industries dans lesquelles nous opérons, incluant la concurrence provenant de moyens alternatifs de transmission de programmes et de contenus; des dépenses plus élevées ou non-anticipées en capital requises pour assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité d'obtenir des capitaux pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos projets et exécuter nos stratégies et gérer notre croissance et l'expansion; des interruptions dans le réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet et les services de téléphonie, et notre capacité à protéger ces services du piratage; des conflits de travail ou des grèves; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos opérations; des changements dans les lois, les règlements ou leur interprétation qui pourraient résulter, entre autre chose, en la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; notre endettement significatif, le resserrement des marchés du crédit, et les restrictions sur notre entreprise imposées par les conditions rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui affectent une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. La liste d'énoncés de mise en garde ci-haut n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres pourraient causer nos résultats réels de différer significativement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs présents dans ce communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la section intitulée « Facteurs de risque » du rapport annuel sur le Formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2008 ainsi que la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de Quebecor inc. pour l'année terminée le 31 décembre 2008 pour plus de détails sur ces facteurs ainsi que d'autres. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date de cette notice d'offre. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

Vidéotron rappelle à ses clients l'importance d'acquérir légalement les œuvres musicales ou audiovisuelles qu'ils pourront télécharger plus rapidement grâce aux nouveaux services Internet Très Grande Vitesse, TGV 30^{MC} et TGV 50^{MC}. « TGV 30^{MC} » et « TGV 50^{MC} » sont des marques de commerce déposées de Vidéotron Ltée.

Sources :

Jean-François Pruneau
Vice-président, Finances
(514) 380-4144

Isabelle Dessureault
Vice-présidente, Affaires publiques
(514) 380-7501